



Direction générale du territoire

et du logement						
Municipalité de La Chaux						
Avenue de l'Université 5						
1014 La Chaux-de-Fort	Commune dicastère	PR	TC	MLE	SH	HB
www.vd.ch	Cendo	PR	TC	MLE	SH	HB
Reçu le - 3 AVR. 2025						
Concerne		Visa				
Bon pour paiement - 7 AVR. 2025						
Vu en séance du						

**Recommandé**

Municipalité  
de la Commune de La Chaux (Cossonay)  
Route de St-Denis 3  
1308 La Chaux (Cossonay)

Personne de contact : Simon Stoeri  
T 021 316 75 98  
E simon.stoeri@vd.ch  
N/réf. 103136 - SSI / mrn

Lausanne, le 1er avril 2025

**Commune de La Chaux (Cossonay)**

**Plan d'affectation communal**

**Constatation de l'entrée en vigueur et retour de plans**

Monsieur le Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux,


À la suite de l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) le 25 novembre 2024, nous constatons que l'objet cité en titre est entré en vigueur à la date de l'approbation.

Dès lors, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, les exemplaires du dossier signés.

Un dossier reste dans nos archives. Les plans et le règlement communal sur le plan général d'affectation ayant été scannés, nous vous en transmettons une copie informatique par courriel, ainsi qu'à M. le Voyer de la Région Ouest.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux, nos meilleures salutations.

  
Yves Noirjean  
directeur de l'aménagement

  
Simon Stoeri  
urbaniste

**Annexes**  
ment.

**Copies**

Préfecture de et à Morges

Voyer de la Région Ouest

DGMR

DGTL / resp digitalisation Cendo n° 103136